



16ème législature

Question N° : 7938	De M. Jean-François Lovisol (Renaissance - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et souveraineté alimentaire		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique > eau et assainissement	Tête d'analyse > Approvisionnement en eau et actes réglementaires	Analyse > Approvisionnement en eau et actes réglementaires.
Question publiée au JO le : 16/05/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-François Lovisol appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation du Sud Vaucluse face aux dérèglements climatiques. Ce territoire est aujourd'hui parmi les plus impactés par le réchauffement climatique et la sécheresse qui en résulte. Les économies d'eau sont une absolue nécessité tout comme la sécurisation de l'approvisionnement en eau, qu'il s'agisse d'eau potable ou d'irrigation agricole. Sans cette sécurisation, c'est à un véritable « déménagement du territoire » auquel nous risquons d'assister. Des villages vauclusiens sont aujourd'hui impactés par des ruptures d'approvisionnement en eau potable, sur le plateau de Sault comme dans le Sud du Luberon. Toute l'activité agricole dépend également de notre capacité à assurer un approvisionnement sécurisé en eau. Ce territoire a cependant un atout unique : celui du système dit Durance Verdon qui grâce aux stocks de Serre-Ponçon et de Sainte Croix, permet de répondre aux usages prioritaires au premier rang desquels figurent l'eau potable, puis les usages économiques dont l'agriculture, tout en préservant les milieux naturels grâce au système des débits réservés. Outre la question des moyens financiers à mobiliser pour sécuriser l'approvisionnement en eau, ce qui a été fait pour le Plateau de Sault dans le cadre du Contrat d'Avenir, se pose également des questions réglementaires. Ainsi, la sécurisation urgente en eau multi usages (eau potable, agriculture, défense incendie) dans le Sud Luberon nécessite des franchissements d'ouvrages hydro-électrique et autoroutier dans la Vallée de la Durance, avec notamment la délivrance d'une autorisation ministérielle. A ce stade, les collectivités territoriales et la société du Canal de Provence, concessionnaire de la région Sud, sont parvenues à un accord technique et financier pour mener ce projet de sécurisation et ont enclenché les démarches nécessaires à sa réalisation, avec des échanges techniques qui avancent dans le bon sens avec les concessionnaires ESCOTA et EDF. C'est sur le volet réglementaire de cette opération et sur la question de l'autorisation ministérielle que M. le député souhaite d'ores et déjà sensibiliser M. le ministre. L'urgence est réelle. La fluidité et la rapidité dans la mise en œuvre des procédures en vigueur sont une nécessité. C'est la raison pour laquelle, M. le député se permet de solliciter l'appui de M. le ministre pour ce projet qui conditionne une partie de la viabilité des territoires ruraux du sud Vaucluse.